DELIBERATION N° 15

Marché de fournitures courantes et de services
Fourniture des équipements de protection individuelle

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents :35
Nombre de votants :39

LE 22 JANVIER DEUX MILLE QUATORZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 15 janvier 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry (de la question n°1 à la question n°6), Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n°6 à la question n°70), Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël (de la question n°1 à la question n°15), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry (de la question n°7 à la question n°70), Mme LEGRAND Vérane, Mme COTTARD Françoise, M. BOUDIER Jacques (de la question n°1 à la question n°5), Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël (de la question n°16 à la question n°70).

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian (de la question n°7 à la question n°70), Mme LEGRAND Vérane à Mme EMO Céline, Mme COTTARD Françoise à M. BREBION Bernard, M. BOUDIER Jacques à M. JUMEL Sébastien (de la question n°1 à la question n°5), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. PAJOT Mickaël à M. DUTHUIT Michel (de la question n°16 à la question n°70).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

…/…

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que par convention en date du 10 avril 2012, il a été constitué un groupement de commandes avec la Ville de Dieppe et la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise afin de procéder à la passation et à l'exécution du marché de fournitures courantes et services relatif à l'acquisition d'équipements de protection individuelle pour le personnel municipal et communautaire. La Ville de Dieppe a été désignée coordonnateur du groupement de commandes.

Un appel d'offres ouvert a été lancé selon les articles 33, 56, 57 à 59 du code des marchés publics.

Conformément à l'article 77 du Code des Marchés, la consultation donnera lieu à un marché à bons de commande sans montant minimum et sans montant maximum d'une durée de 12 mois, reconductible 3 fois tacitement par période de 12 mois.

L'avis d'appel public à la concurrence est paru sur le site Internet de la Ville de Dieppe et sur le site de dématérialisation (marches.publics-info) le 20 septembre 2013, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) le 24 septembre 2013 et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 25 septembre 2013.

Les critères de choix sont :

1 / Valeur technique ..... 50 %
décomposé en 3 sous-critères :
- Qualité des articles (30%)
- Mode de passation de commande et établissement des devis (10%)
- Catalogue et tarifs personnalisés (10%)

2 / Prix des prestations ..... 40 %
décomposé en 2 sous-critères : (sous-critères notés sur 5 points)
- Prix BPU (25 %)
- Prix hors BPU (15%)

3/ Délai de livraison ou d'exécution ..... 10 %

L'avis d'appel d'offres ouvert a fixé au 19 novembre 2013 à 16 h 30 la date limite de réception des offres.

47 sociétés ont retiré un dossier de consultation. 7 sociétés ont fait parvenir une offre dans les délais.

La Commission d'Appel d'Offres spécifique au groupement de commandes s'est réunie pour l'ouverture des plis le 27 novembre 2013.

Lors de sa séance en date du 8 janvier 2014, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir, selon les critères d'attribution, la société ETI Leveau pour la fourniture d'équipements de protection individuelle.

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché à bons de commande sans montant minimum et sans montant maximum.

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, la proposition ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire